Commune de Somme-Leuze

Marloie, le 9 mars 2012

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES HABITANTS DE HOGNE – 5 MARS 2012

Participants :

M. Willy BORSUS et Mme Valérie LECOMTE, Collège communal ;

Mmes et Ms. Dominique LERUTH, Dominique BODART, Bernard HARDOUIN, Marie-Christine REVELARD, Gérald THIRY, Vincent VERBIST, Francis VERBIST, Françoise DUMORTIER, Nancy BERNET, Jean-Marie HANSE, Patrick MAHIEUX, Rudy GODART, Christophe GLAUDE, Ludovic ZORGNIOTTI, Yannick DESCHRYVER, Judith SERVAIS, Elodie LOUVIAUX, Katia FRANQUINET, Eric SPINETTE ;

Mme Séverine DEFAUW, Responsable administrative en charge du développement rural à l'administration communale ;

M. Alain JACQUET, Agent de développement à la Fondation rurale de Wallonie.

Excusée : Mme Anne-Audrey WAUTERS, Fondation rurale de Wallonie.

ACCUEIL

Valérie LECOMTE, Echevine du Développement rural, souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion d'information-consultation des habitants de Heure et les remercie d'être présents. Cette rencontre est le quatrième rendez-vous fixé à la population de Somme-Leuze dans le cadre de sa 4ème Opération de développement rural (record wallon !). Huit autres séances ont permis ou permettront de consulter les habitants des autres villages de la Commune.

Elle présente Alain JACQUET, Agent de développement de la Fondation rurale de Wallonie, qui accompagnera la Commune dans son Opération de développement rural avec sa collègue Anne-Audrey WAUTERS. Séverine DEFAUW, Responsable administrative en charge du développement rural à l'administration communale, assistera également à l'ensemble de ces réunions villageoises d'information-consultation.

V. LECOMTE présente ensuite le déroulement de la réunion :

- **La première partie de la séance aura pour objectif d'informer les habitants** sur l'Opération de Développement rural lancée dans la commune (objectifs, grands principes, différentes étapes, rôles de la Fondation rurale de Wallonie et des différents acteurs de l'Opération…) ;
- **La seconde partie de la séance aura pour objectif de consulter les habitants** : leur permettre de s'exprimer, de manière constructive, sur leurs satisfactions de vivre dans leur village et/ou dans leur commune, sur les difficultés rencontrées et de faire part d'un maximum de propositions pour améliorer le cadre et les conditions de vie sur la commune de Somme-Leuze.
- **Enfin, la dernière partie de la réunion permettra de présenter les étapes suivantes de l'Opération auxquelles la population sera conviée à participer** (Réunion de synthèse des consultations, Commission locale de développement rural, groupes de travail thématiques…).

PREMIERE PARTIE : INFORMATION

La synthèse de cette première partie informative, commune à l'ensemble des réunions villageoises, est annexée à ce présent compte-rendu.

La présentation de la FRW est suivie d'une séquence de questions-réponses :

- Est-on informé si un projet est rejeté ? La CLDR sera chargée de choisir les projets et de les prioriser. Comme tous les villages seront représentés au sein de cette Commission, il suffira d'interroger ses représentants pour connaitre l'état d'avancement des discussions. La commune et la FRW pourront aussi apporter toutes les informations nécessaires.
- Un budget est-il réservé pour chaque village ? Non, il s'agit d'abord de faire approuver le programme global (PCDR) par la Région. Ensuite, pour les projets qui nécessitent un financement conséquent, la commune devra négocier chaque projet avec le pouvoir subsidiant. Le financement s'organise donc par projet et non par village.
- Peut-on aborder la création d'une école ou d'une zone d'activités économiques ? Effectivement, l'opération de développement rural concerne tous les thèmes de la vie communale, dont ceux-là, même si les réponses ne sont pas faciles et/ou demanderont du temps.
- Les projets doivent-ils concerner toute la commune ? Les projets doivent avoir un caractère ou un intérêt public. Mais, certains projets, comme des aménagements d'espaces publics ou des constructions de bâtiments, intéresseront surtout le village où ils seront réalisés.

DEUXIEME PARTIE : CONSULTATION

Objectif de la consultation : réfléchir ensemble à ce qui pourrait améliorer globalement à court, moyen ou long terme votre commune.

Consultation en 2 temps :

a. 1ère réflexion individuelle
b. 2ème réflexion en sous-groupes suivie d'une mise en commun

a. <u>Réflexion individuelle</u> (10 min) : les participants sont invités à décrire, sur un document remis par les Agents de développement, leur commune idéale à laquelle ils rêvent lorsqu'ils se libèrent de toute contrainte. Le mode d'expression est libre (dessin, texte, chanson, citation…). Une seule consigne : être précis !

Au terme du temps imparti, les Agents de développement ramassent les documents de travail et les accrochent sur un fil à linge. Les personnes qui le souhaitent pourront les découvrir à la clôture de la séance.

<u>RÉSULTATS DE CETTE PREMIÈRE CONSULTATION :</u>

N.B. : Les différents résultats ci-dessous ne sont pas classés par ordre d'importance, de priorité ou de pertinence mais bien dans le seul but de s'y retrouver ! Pour respecter la liberté d'expression de chacun, les résultats sont retranscrits tels quels.

- *Ma commune pour être idéale devrait :*
  - Etre propre
  - Fleurie
  - Voies d'accès sécurisées
  - Avoir un système d'égouttage performant et respectueux de l'environnement (!!!!)
  - Avoir des parcours reconnus et fléchés de promenades (à pied ou à vélo)
  - Peut-être créer un arboretum public afin de sensibiliser les citoyens à la nature
- *+ de propreté*
  + de respect entre les personnes
  + de sécurité (vol etc…)
  + de dialogue
  Moins d'égoïsme
- *Mon village idéal serait un village plus sécurisé, avec des fossés sans détritus.*
  Un service de bus plus régulier avec un accès plus proche des habitations.
  Avoir un esprit de village comme dans les villages voisins de la commune.
- *- Commune verdoyante avec des parcs fleuris, avec des étangs, où il serait agréable de se promener.*
  - Il y aurait de nombreuses pistes cyclables et des parcours pour se balader (parcours dans les champs et les bois).
  - Où il n'y aurait pas de nuisances sonores autres que les petits oiseaux qui chantent.
  - Où toutes les propriétés des particuliers seraient entretenues.

- La voirie serait toujours propre, bien éclairée et entretenue.
- Où il n'y aurait aucune pollution.
- Commune où les enfants pourraient partir jouer en sécurité et dans un environnement sain.

- *Mon village, je le veux propre, avec des ralentisseurs, de la verdure, des espaces pour les enfants (sport, plaine, vélo en sécurité), des voiries rénovées.*
- *- Respect de la propreté de notre commune : bords de routes… Présence de panneaux, de poubelles… supplémentaires.*
  - Bacs de fleurs le long de certaines routes, placés de sorte qu'ils servent de ralentisseurs, qu'ils soient utiles mais beaux à la fois.
- *- Etablissement scolaire*
  - Respecter l'environnement (pollution des routes)
  - Etablissement commercial
- *- Aménagement des routes (trottoirs, casses-vitesses…)*
  - Village fleuri
  - Plus de passages de la Police (plus de sécurité)
  - Hall sportif pour nos jeunes
- *- Une école à Hogne*
  - Un chemin qui mène à la plaine de jeux à partir du domaine
  - Des casses-vitesses
  - Des transports plus réguliers et transport scolaire
  - Faire passer le Parc de Hogne en zone d'habitat à caractère rural et non en zone de loisirs.
- *Sauvegarder ce que l'on avait déjà, propreté, verdure, tranquillité, respect du voisinage…*
- *Penser à placer des poubelles publiques le long des voiries, pour garder un cadre propre.*
- *Un endroit calme, dans lequel on respecte la nature, l'environnement.*
  Aménager des petits endroits de repos (bancs) où les gens peuvent se ressourcer.
  Prévoir des transports publics à facilité pour les personnes âgées et les enfants (école, courses…).
  Aménager les voiries et demander à un maximum de personnes d'entretenir les abords de leur propriété.
  Dans les lotissements, en milieu arboré, préserver la nature, éviter le déboisement abusif et inciter les gens à reboiser afin de conserver un magnifique cadre de vie.
- *Développement de village (OK)*
  → diagnostic … ambition … projets … <u>suivi</u>
  Il manque une évaluation des projets post réalisation (à 5 ans, à 10 ans).
- *La commune idéale, c'est une commune où chaque village est à égalité avec ses voisins. Chaque village comporte une école avec garderie et un système de bus pour les 12 – 18 ans qui permet un accès aux écoles secondaires avec des trajets corrects (pas 1h00 de bus pour 10 km !). Des trajets organisés également vers les activités / infrastructures sportives pendant les vacances scolaires (Marche, Chevetogne).*
  Une commune aménage le territoire en fonction de la population (égouts, accès internet, réseau électrique suffisant pour tous) + sécurité des enfants (accès à la plaine de jeux, arrêts de bus proches des habitations).

- *Ma commune idéale : une commune où le respect de chacun envers l'autre prévaut :*
  - Respecter la nature et l'environnement (plantations indigènes, pas d'emploi outre mesure de pesticides etc), pas d'abattage intempestif d'arbres, pas d'emploi de tondeuses etc les dimanches et jours fériés.
  - Ne pas jeter ses détritus n'importe où (voir nos abords de routes !!).
  - Respecter l'horaire des poubelles.
  - Ne pas laisser faire des travaux et des rénovations sans fin (5, 6 ans…).
  - Respecter le patrimoine et le caractère de la région.
  - Créer des places conviviales avec bancs, grands arbres, petits cafés…
  - Eduquer.
  - Créer des services pour les personnes âgées et/ou isolées, et les faire connaître.
- *Une commune dans laquelle je me sens en sécurité (sécurité routière, aménagements des routes) avec des espaces « multi-activités », une école à proximité, des commerces de proximité, une activité économique, des activités culturelles et sportives, des promenades balisées, etc.*
  En résumé, un projet qui rassemble, un moteur pour toute l'activité du village.

b. <u>Réflexion en sous-groupes</u> : les participants se répartissent en sous-groupes de 4 à 5 personnes. 3 missions leurs sont alors confiées, chacune étant dévoilée au terme de la précédente.

Consignes à respecter pour ce travail en sous-groupes :

- *N'ayez pas peur de vous exprimer : chaque avis est bon à entendre et il n'y a pas de mauvaise réponse.*
- *Parlez de ce qui a un intérêt collectif.*
- *Ne jugez pas les propositions émises.*
- *Osez rebondir et vous inspirer des idées des autres.*
- *N'inscrivez qu'une seule idée par post-it*
- *Pensez au développement durable, aux générations futures….*

Mission 1 (20 min.) : il est demandé aux sous-groupes de choisir parmi les problématiques qu'ils rencontrent au quotidien, les 3 qui nécessitent une attention particulière de la part de la commune et de ses citoyens en vue d'assurer son développement pour les 10 années à venir. Ces 3 problématiques sont inscrites sur des post-its de couleur rose. Ensuite, quels sont les 3 principaux atouts dont disposent Somme-Leuze et ses villages ? Ceux-ci sont inscrits sur post-its verts.

Mission 2 (20 min.) : <u>au regard</u> de chaque atout et de chaque faiblesse, les sous-groupes sont invités à inscrire <u>un</u> projet ou <u>une</u> action permettant soit de valoriser l'atout, soit de remédier à une faiblesse (identifiés lors de la mission 1). Une feuille spéciale dédiée à récolter les demandes relevant davantage des « petits travaux communaux (Ampoule de luminaire public défectueuse, taque d'égout bouchée, pavé descellé…) » est également mise à disposition des sous-groupes.

Mission 3 (10 min.) : les participants sont invités à identifier, au moyen d'une pastille de couleur rouge, le projet ou l'action qu'ils jugent prioritaire parmi les propositions de leur sous-groupe.

c. Mise en commun des avis de la population

Les différentes propositions émises par les sous-groupes sont regroupées par thèmes.

Ce symbole pointe le projet/l'action prioritaire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU TRAVAIL EN SOUS-GROUPE

+++ = atouts et --- = faiblesses

THEMATIQUE	---	PROJETS/ACTIONS
ENVIRONNEMENT	Constat de déboisements abusifs (mises à blanc) dans le lotissement du Parc alors que les arbres assurent le charme de ce quartier	Faire appliquer le règlement communal en la matière. Que la commune reboise les terrains publics et oblige les particuliers à reboiser. Effectuer des contrôles, avec amende en cas de déboisement non autorisé
	+++	PROJETS/ACTIONS
	Cadre verdoyant, qui amène la joie des enfants de vivre dans un endroit vert ; à préserver	- Placement de poubelles publiques - Entretien des espaces publics mais aussi de propriétés privées - Plantations communales
	Le calme, la nature, le milieu rural tout en étant proche de la ville	Dans le Parc, certains particuliers procèdent à des abattages systématiques, ce qui fait perdre son caractère boisé au lotissement. Il faudrait plus de suivi de la commune.
THEMATIQUE	---	PROJETS/ACTIONS
SANTÉ	Bruit lié au trafic sur la N4	Continuer les travaux ; placer un revêtement anti bruit sur la N4
THEMATIQUE	+++	PROJETS/ACTIONS
PATRIMOINE	Aspect champêtre de la commune : on aime vivre à Somme-Leuze pour son caractère rural, la flore et la faune, les produits du terroir	- Placement de panneaux d'information sur la faune et la flore - Plan communal de recensement des plantes et des animaux (rares ou typiques de notre région)
THEMATIQUE	---	PROJETS/ACTIONS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	L'égouttage est inexistant rue de Serinchamps, Parc du Château… Le curage des fossés n'est pas réalisé assez régulièrement à Hogne	Installer des égouts dans les rues concernées Curer les fossés
	Problèmes de sécurité : - Pollution intempestive - Vols - Circulation – vitesse ! Manque de ralentisseurs - Trafics en tous genres - Camions parqués sur les voiries du lotissement	- Installer des casses-vitesses avec de la verdure - Augmenter le nombre de patrouilles de Police et de contrôles - Aménagements de zones 30 (et présence du radar) - Aménagement du parking près de l'église pour le stationnement des camions
	Le lotissement du Parc de Hogne est en zone de loisirs au plan de secteur. Cela pose des problèmes d'urbanisme, d'accès au Fonds du Logement, d'autorisation pour créer des activités commerciales…	Faire passer l'affectation au plan de secteur de zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural
	Le village de Hogne n'est pas égoutté ; les eaux usées ne sont pas épurées	Placer l'égouttage, construire une station d'épuration Installer des aménagements urbains
	Les prescriptions urbanistiques sont trop laxistes, trop de dérogations accordées et en conséquence aucune homogénéité dans le lotissement	La commune devrait être plus rigoureuse pour l'octroi des permis et des dérogations
	Manque de propreté le long des routes, manque de poubelles publiques	- Placer des poubelles publiques (même si on est conscient que certains risquent d'y mettre leurs déchets ménagers) (plus difficile dans le lotissement car peu d'espaces publics) - Les personnes condamnées et devant prester des travaux d'intérêts généraux pourraient participer au maintien de la propreté le long des rues.
	+++	PROJETS/ACTIONS

	Installation de casse-vitesse dans le village et mise en agglomération du village	Il reste de longues lignes droites à sécuriser pour y éviter les pointes de vitesse
	Présence de l'éclairage public, ce qui est sécurisant, surtout dans le Parc	Installer un éclairage public plus performant au niveau luminosité et plus économe en énergie, mais sans augmenter le nombre de points lumineux
THEMATIQUE	---	PROJETS/ACTIONS
SOCIAL	Manque général de propreté : - au niveau des voiries - au niveau de certaines propriétés privées (insalubres) - problème de la distance par rapport au parc à conteneurs	- Eduquer la population (campagnes, affichages…) - Faire participer les citoyens, une fois par an, à la récolte des déchets - Faire nettoyer les voiries dans le cadre de travaux d'intérêts généraux - Imposer un minimum de propreté dans les habitations privées (verbaliser) - Créer un parc à conteneurs à un endroit plus central dans la commune
THEMATIQUE	+++	PROJETS/ACTIONS
MOBILITÉ	Proximité d'un axe rapide et de certaines villes	Intensifier les moyens de transports publics (pour les enfants, les personnes âgées, les couples avec un seul véhicule…)
THEMATIQUE	---	PROJETS/ACTIONS
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Problème de la mobilité en général : - peu de transports en commun (une grosse partie du village n'est pas desservie) - pas assez d'abribus - insécurité des usagers lents	- Avoir des abribus plus nombreux et plus près des habitations (du bon côté de la N4 pour plus de sécurité, dans le Parc du Château…) - Développer les transports en commune (scolaires et autres) - Installer des bacs de fleurs (chicanes) pour ralentir la circulation (efficace et joli) - Favoriser la mobilité douce (trottoirs, piste cyclable, style RAVeL…)
THEMATIQUE	+++	PROJETS/ACTIONS
VIE ASSOCIATIVE	Chaque village dispose d'une salle ou maison de village, souvent très belle	Prévoir dans le temps des réunions pour améliorer l'infrastructure et sa gestion, résoudre les problèmes de

		voisinage, en fonction des situations rencontrées
	Bonne communication avec le personnel communal : proximité, à l'écoute	Organiser une rencontre annuelle, à la maison de village, entre les villageois et le personnel communal (soirée rencontre conviviale)
	---	PROJETS/ACTIONS
	La vie de Hogne (nombre de personnes) s'est déplacée vers le lotissement. La plaine de jeux située près de la maison de village est difficilement accessible pour les enfants du lotissement	Deux possibilités : - aménager un cheminement sécurisé du lotissement à la maison de village - créer une plaine de jeux dans le lotissement, ce qui y favoriserait aussi la cohésion, la vie associative
THEMATIQUE	+++	PROJETS/ACTIONS
ENERGIE	Bonne qualité de l'accueil au niveau des services communaux, du déneigement, de l'entretien des routes	- Améliorer la communication sur les projets communaux (plus d'informations dans le bulletin communal) - Veiller à l'égalité entre les villages (pour certains, Hogne a moins de poids que d'autres villages) - Créer un groupement d'achat (par village) pour l'énergie, la téléphonie…
THEMATIQUE	+++	PROJETS/ACTIONS
JEUNESSE	Hogne est un magnifique village, avec un cadre rural à préserver ; c'est la nature proche de la ville. Mais, la réunion montre que les habitants du lotissement et du reste du village ont des préoccupations différentes	Créer un cheminement entre le Parc du Château et la plaine de jeux (sécurisé, tarmac pour les poussettes et les vélos)
	Développement démographique très important de Hogne, avec de nombreux enfants	- Créer une école - Organiser des activités collectives pour les enfants au niveau de la plaine de jeux et mettre la maison de village à disposition
	---	PROJETS/ACTIONS
	Le fonctionnement de la maison de village est à revoir : le manque de	Faire respecter le règlement communal et la législation au niveau des normes acoustiques.

	respect des réglementations amène trop de nuisances pour les riverains. La maison de village doit d'abord profiter aux habitants de Hogne.	Faire en sorte que la maison de village retrouve son objectif premier : un lieu de rencontre pour les habitants.
THEMATIQUE	+++	PROJETS/ACTIONS
AUTRE	Chaque village ou presque dispose d'une maison de village (nouvelle ou rénovée) et d'une plaine de jeux ; les relations sont bonnes avec la commune ; la crèche à Baillonville est un service rare dans une commune rurale	Ouvrir une école communale à Hogne, ce qui aurait un impact positif sur : - les relations entres les habitants - la vie associative (comité de parents, activités) - l'emploi

Après la restitution des résultats ci-dessus, diverses informations sont données par les représentants du Collège communal :

- Le week-end, la zone de Police (Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze) dispose de deux patrouilles mobiles. Mais, en cas de problème, les zones voisines peuvent aussi envoyer des renforts.
- Le lotissement du Parc du Château est en zone de loisirs au plan de secteur, vu son objectif initial. Mais, cette destination ne correspond plus du tout à la réalité des choses. Après avoir pris l'avis les habitants, la commune a introduit une demande à la Région wallonne pour faire passer le Parc en zone d'habitat à caractère rural. Ce dossier est bloqué à la Région.
- La commune est bien consciente des nuisances que peut provoquer une salle ou une maison de village, mais aussi des difficultés de gestion de ce type d'infrastructure (besoins financiers, peu de maitrise des activités du locataire…). La commune propose donc d'organiser une réunion avec le comité de la maison de village et les riverains pour trouver le meilleur compromis possible.

DEMANDES EXPRIMÉES SUR LA FEUILLE « PETITS TRAVAUX COMMUNAUX »

Les demandes sont transmises au service travaux.

Si des éléments complémentaires permettent de mieux décrire les idées émises, n'hésitez surtout pas à nous en faire part !

TROISIEME PARTIE : SUITES À APPORTER

1. Inscriptions

Les participants sont invités :

- à s'inscrire aux **groupes de travail thématiques**
- à poser leur **candidature à la Commission locale de Développement rural** (CLDR)
- à s'inscrire au **groupe de travail 'nature'**, qui sera à la fois impliqué dans le volet 'nature' du futur Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et dans le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

2. Réunion de synthèse des séances d'information-consultation et 1ère rencontre PCDN

Chaque habitant est cordialement invité à assister à la réunion de synthèse des séances d'information-consultation qui aura lieu le **Jeudi 19 avril 2012 à 19h30 à la Maison de village de Baillonville.** Durant cette réunion, vous pourrez découvrir l'ensemble des propositions émises par les habitants des différents villages. L'auteur du PCDR présentera également une synthèse de son dossier d'analyse socio-économique du territoire. Venez nombreux afin de voir de quoi l'avenir de votre commune, de votre village sera fait !

Les habitants intéressés par la thématique 'nature' sont également conviés à participer à la première rencontre plénière du Plan communal de développement de la nature qui se déroulera **le jeudi 26 avril à 19h30 à la Maison de village de Baillonville ou à l'administration communale** (lieu encore à confirmer).

3. Informations complémentaires

- ⇨ Des formulaires sont mis à disposition pour les personnes qui souhaitent s'exprimer davantage par écrit. Ceux-ci peuvent ensuite être renvoyés à la Fondation rurale de Wallonie, par courrier ou par fax ;
- ⇨ L'équipe de la Fondation rurale de Wallonie reste également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

CONCLUSION

Valérie LECOMTE rappelle que le Collège est là pour écouter les avis et pas pour réagir aux différentes propositions. Elle se réjouit néanmoins de la variété des thématiques abordées au cours de cette réunion. Elle remercie les participants ainsi que la FRW et les invite à partager un verre pour clore cette séance en toute convivialité.

Merci de votre collaboration et au plaisir de vous revoir très bientôt !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Alain JACQUET et Anne-Audrey WAUTERS

Annexe au compte-rendu de la réunion d'information et de consultation

En première partie de réunion, les agents de développement ont présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations concernant la Fondation rurale de Wallonie (FRW) et la nouvelle Opération de Développement rural de Somme-Leuze.
Voici un bref aperçu de cet exposé.

Si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fondation rurale de Wallonie.

a) LA FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)

La Fondation rurale de Wallonie est un organisme privé d'utilité publique. Elle est active depuis plus de 30 ans pour le développement des communes rurales wallonnes. La FRW accompagne une centaine de communes wallonnes qui, tout comme Somme-Leuze, ont choisi de mener une Opération de Développement rural. Cette mission est assurée par l'intermédiaire de 8 équipes de terrain, ce qui représente une petite centaine de collaborateurs/trices.

L'équipe pluridisciplinaire qui accompagne la commune de Somme-Leuze est le bureau Ardenne-Famenne basé dans le cadre exceptionnel de la Vieille Cense à Marloie.

Les agents de développement plus spécifiquement dédiés à votre commune sont :

Alain JACQUET & Anne-Audrey WAUTERS

b) RÔLES JOUÉS PAR LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

- organiser et animer les réunions ;
- veiller à la cohérence de l'Opération ;
- aider et conseiller la commune et ses habitants ;
- jouer un rôle de relais entre la commune, la population et la Région wallonne ;
- dynamiser l'Opération en toute neutralité.

c) QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT RURAL ?

Le décret du 6 juin 1991 fixe la base légale d'une Opération de Développement rural et la définit comme visant l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement. Elle concerne tous les thèmes de la vie dans les villages/la commune : patrimoine, environnement, culture, tourisme, économie, agriculture, social, logement, vie associative, services…

A Somme-Leuze, de nombreux projets ont vu le jour grâce aux précédentes Opérations de Développement rural, parmi lesquels on peut citer : l'aménagement de Chardeneux, les matchés du terroir, plusieurs maisons de villages, des logements à Heure, la requalification des domaines à Noiseux, des formations pour les agriculteurs, le Fun'en bus… Certains de ces projets ont été financés à hauteur de 80 % par la Région wallonne ce qui n'est pas négligeable pour les finances communales.

d) MA COMMUNE MÈNE UNE ODR : QU'EST-CE DONC ?

Une Opération de Développement rural (ODR) s'échelonne dans le temps (approbation du Programme communal de Développement rural - PCDR - pour une durée de 10 ans maximum) et repose sur 4 grands principes :

- la commune est le territoire d'action ;
- la valorisation des ressources locales : chaque commune est unique et dispose de ressources, tant physiques (patrimoine, situation…) qu'humaines (habitants, artisans…) ;
- le développement global et intégré : tous les aspects de la vie villageoise/communale sont pris en compte. De plus, les problématiques sont envisagées les unes par rapport aux autres de manière à estimer les impacts d'un projet dans différents secteurs.
- La participation : c'est un critère essentiel pour la réussite de l'Opération. L'occasion est offerte aux habitants de donner leur avis, d'exprimer leurs projets, de proposer des solutions, de réfléchir au développement de la commune. Chacun est invité à prendre part aux réunions et à suivre l'Opération tout au long de son déroulement.

L'Opération de Développement rural s'organise en 5 grandes étapes :

1. **Information et consultation** de la population → ÉTAPE ACTUELLE
2. Constitution d'une **CLDR** (Commission locale de Développement rural) chargée de piloter toute l'Opération. Elle est composée d'un quart maximum d'élus et de ¾ d'habitants représentatifs de la population (maximum 30 membres effectifs et autant de suppléants).
3. Organisation de **groupes de travail** thématiques pour approfondir les premières idées émises en consultation.
4. Rédaction et approbation du **PCDR** (Programme communal de Développement rural) qui recèle un diagnostic du territoire, une synthèse de la participation de la population mais surtout les grands objectifs de développement de la commune identifiés avec le concours des habitants ainsi que les fiches de réalisation des futurs projets et actions. Ce programme sera rédigé par le bureau d'étude Lacasse-Monfort.
5. **Réalisation** des projets et actions.

e) ET LE PCDN ALORS ?

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Somme-Leuze débute en même temps que l'Opération de Développement Rural. Des liens étroits sont donc établis et le PCDN (outil fédérateur pour la nature) peut être considéré comme le « Groupe de Travail Nature » du PCDR (outil global), au même titre que les différents GT qui vont apparaître dans les mois à venir.
Cependant, le PCDN reste un outil spécifique, avec ses objectifs et son mode de fonctionnement. Le PCDN va rassemble tous les partenaires intéressés par la nature et va constituer ses propres groupes de travail (GT vergers et haies, GT mares et zones humides, GT sentiers…). Un bureau d'étude va également faire un inventaire du réseau écologique de la commune.